

Agenda des Transitions

QUESTIONNAIRE BIODIVERSITÉ

Documentation

Q.4 Êtes-vous renseigné sur le nourrissage des oiseaux des jardins et les périodes pendant lesquelles l'effectuer ?

Il est recommandé d'éviter le nourrissage un maximum afin d'éviter aux espèces nourries la dépendance aux humains. La LPO recommande de nourrir les oiseaux uniquement en hiver et surtout pendant les périodes de froid prolongé (de novembre à fin mars) notamment lorsque la neige et le gel limitent l'accès à la nourriture.

Elle conseille plutôt de semer ou de laisser pousser des fleurs qui produisent des graines pour les oiseaux (et d'éventuellement protéger avec un filet / voile de protection les fruits ou semis que l'on souhaite). Les oiseaux régulent (limaces, escargots,...), disséminent les graines des plantes sauvages... et apportent de l'animation autour de chez vous !

A favoriser : des espèces indigènes, adaptées à l'environnement (climat, sol...), variées (hauteur & floraison).

Exemples

> des fleurs à semer : du tournesol, des échinops ou de l'amarante pour l'hiver (non local) ou encore du bleuet ou du fenouil sauvage.

> des fleurs spontanées (à laisser pousser) : Pissenlit, la cardère sauvage ou le trèfle à quatre feuilles.

> Laisser pousser des graminées (Chiendent, orties (Urtica), Trèfle rampant,...)¹

Q12 : Avez-vous une zone sanctuaire ou laissée sauvage dans votre jardin (permettant de reconstituer et de laisser vivre un espace naturel) ?

Laisser des espaces sans intervention humaine par endroit et / ou par moment est important afin de faire une place à la nature. Quelques mètres carrés sans tonte (seulement une fauche en juillet ou septembre) ni produits chimiques suffisent et on peut intervenir en enlevant les quelques arbres ou arbustes qui pourraient coloniser le milieu. Cet espace, situé en périphérie de la zone cultivée ou de loisir et laissé sauvage et sans intervention fera office d'une aire tampon qui abrite la vie sauvage.

Q13 : Avez-vous aménagé votre jardin de façon à reproduire différents habitats pour les espèces de votre environnement ?

¹ <https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/toutes-nos-actualites/articles/actus-2021/nourrir-les-oiseaux-de-son-jardin-en-hiver>

Afin de créer un véritable refuge pour la biodiversité il est nécessaire de diversifier les habitats afin que chaque espèce trouve sa place. Certains aménagements / habitats sont très faciles à mettre en place : un tas de bois (laissé plusieurs années), un tas de pierres, des pots de fleurs ou tuiles retournés, un tas de feuilles mortes ou encore une zone sableuse...

D'autres types d'espaces demandent un peu plus de travail : une mare pour servir de refuges aux organismes aquatiques, une haie qui accueille notamment les oiseaux (et qui peut fournir des baies et fruits dans le cas de l'aubépine, de l'églantier, du sureau ou du groseillier...) ou encore une prairie fleurie pour enjoliver le jardin et nourrir les insectes !

Il est également possible de se fabriquer ou d'acheter différents abris tels que nichoirs à oiseaux ou hôtels à insecte.

Q15 : Limitez-vous la tonte de votre jardin (pas moins de 6cm, laisser certaines zones plus hautes, trouver des alternatives contre les tiques, etc.) ?

Il est possible de laisser des zones en végétation spontanées (une bordure, quelques mètres carrés, le pied des arbres et arbustes...) et certaines zones, plutôt peu visitées, peuvent être juste fauchées une ou deux fois par an (comme dans un verger par exemple). Contre les tiques il existe plusieurs remèdes naturels que l'on peut avoir au jardin : la poule, évitez le genêt et faites pousser des plantes odorantes (telles que basilic, thym citron, laurier, absinthe, lavande, géranium citronnelle...).

Q19 : Favorisez-vous les espèces indigènes pour vos plantations ?

Une espèce indigène fait partie du patrimoine vivant d'un lieu depuis plus de 5 siècles, une espèce naturalisée vient d'ailleurs. Elle se développe dans le lieu où elle a été introduite depuis plus de 10 ans. Une complémentarité entre différentes espèces est le signe d'un écosystème qui se porte bien, que ce soit dans une forêt ou dans votre jardin/pelouse. Le mieux est de favoriser les espèces déjà sur place (indigènes et non invasives) et leurs « compagnons naturels ».

Q20 : Êtes-vous vigilant à ne pas introduire d'espèce invasive?

Une espèce invasive (ou espèce envahissante) peut venir perturber l'équilibre d'un écosystème. C'est une espèce animale ou végétale, exotique introduite volontairement ou non par l'homme et qui vient nuire à la biodiversité autochtone. Parmi les espèces invasives les plus connues en France figurent l'écrevisse américaine, le frelon asiatique ou encore la renouée du Japon.

Q21 : Avez-vous déjà fait et /ou lancé des « seed balls » (balles ou boules de graines), dans l'espace public ou dans un jardin ?

Une balle de graine, c'est un mélange de terreau, d'argile et de graines de fleurs (souvent mellifères car bénéfiques aux abeilles et autres pollinisateurs) que l'on peut lancer en pleine nature, dans un espace vert, dans un pot... et qui donnera naissance quelques semaines plus tard à de superbes fleurs dans le but de préserver la biodiversité, surtout en pleine ville et dans les endroits où elle est le plus souvent maltraitée.²

Q23 : Achetez-vous des graines ou semences paysannes ?

« Le monopole radical exercé par l'industrie sur les semences a provoqué la disparition de 75 % de la biodiversité cultivée en 50 ans. Pourtant, les paysan-e-s du monde ont toujours sélectionné et produit leurs semences et par delà entretenu cette biodiversité cultivée essentielle à notre alimentation. La

² <https://positivr.fr/balles-de-graines-biodiversite-fleurs-melliferes>

majorité d'entre eux utilisent toujours des semences paysannes. A l'opposé des hybrides F1, des clones et autres OGM industriels, les semences paysannes sont libres de droits de propriété et sélectionnées de façon naturelle dans les fermes et les jardins menés en agriculture paysanne, biologique ou biodynamique. Rustiques et peu exigeantes en intrants, elles possèdent aussi une grande diversité génétique qui les rend adaptables aux terroirs, aux pratiques paysannes ainsi qu'aux changements climatiques. Elles forment ainsi une des leviers principaux pour assurer la souveraineté alimentaire des populations au sud comme au nord. »³

Q41 : Utilisez-vous du bois géré durablement pour chauffer votre maison ou pour vous meubler?

Concernant les poêles à granules ou « pellet », il existe plusieurs normes qui garantissent la qualité du pellet, mais aussi qu'il provient de forêts gérées durablement, et qu'il bénéficie d'un contrôle sur site du respect du cahier des charges.

Les normes existantes sont :

- > NF biocombustibles solides granulés : cette norme existe depuis 2008 à l'initiative de l'institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) en partenariat avec l'AFNOR. Elle garantit notamment l'absence de traitement chimique, l'humidité, les taux de cendres, le pouvoir calorifique inférieur (PCI)... En fonction de ces critères, 3 catégories sont définies : qualité haute performance, standard et industrielle.
- > DIN Plus : cette norme allemande est la plus répandue.
- > EN Plus : c'est l'équivalent européen de la norme NF française.⁴

Q52 : Avez-vous installé un filtre à microfibres plastiques dans votre lave-linge ?

Cette installation permet de filtrer le micro-plastique (particule de 5mm à quelques centaines de nanomètres). La plupart de ces particules viennent de nos machines à laver, à chaque lavage des microfibres se détachent de nos vêtements et finissent dans les océans. Il est possible d'acheter et d'installer un filtre à l'extérieur du lave-linge au niveau de la sortie d'eau avec une cartouche qu'il est recommandé de changer tous les mois. D'autres solutions existent comme une balle à mettre dans la machine qui agrippe les micro-particules ou encore un sac spécifique dans lequel mettre son linge pendant la machine.⁵

Ces particules qui se retrouvent dans les océans proviennent aussi beaucoup du lavage industriel utilisé pour la fabrication des vêtements, d'où l'intérêt de réparer vêtements et/ou de les utiliser et / ou d'acheter de la seconde main.

D'ici 2025 les machines à laver devront être obligatoirement être équipées de filtres par les constructeurs.

D'ici là, il est possible de mettre en place quelques bonnes pratiques :

- > Eviter les matières synthétiques & favoriser les fibres naturelles
- > Laver à froid (max 30°), éviter l'essorage (ou réduire le nombre de tours), réduire le nombre de machines, privilégier des cycles de lavage courts.
- > Eviter le sèche-linge et la javel et favoriser des détergents à ph neutre.⁶

3 <https://www.semencespaysannes.org/les-semences-paysannes/qui-sommes-nous.html>

4 <https://eco-habitat.net/pellets-de-bois-ecologiques-ou-pas>

5 <https://www.18h39.fr/articles/lave-linge-4-solutions-pour-reduire-les-microfibres-plastiques.html>

6 <https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/toutes-nos-actualites/articles/actus-2021/nourrir-les-oiseaux-de-son-jardin-en-hiver>

Q59 : Faites-vous attention à votre empreinte / consommation numérique ?

Alors que la consommation d'énergie due au numérique explose, il est possible de contribuer le moins possible à cette tendance par deux actions principales :

- > Garder le plus longtemps possible : acheter reconditionné, faire réparer autant que possible, préférer des labels environnementaux, donner à des acteurs du réemploi, ...
- > Limiter sa consommation énergétique : éviter d'envoyer trop de mails, limiter les PJ, ne pas mettre trop de personnes en copie, paramétrer des mises en veille automatique au bout d'un certain temps d'inactivité, faire du tri dans ses mails, éviter les signatures de mail avec image, stocker localement des documents plutôt que sur un Cloud...

Q63 : Savez-vous si votre commune détient une labellisation en tant que territoire engagé pour la nature ?

« Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité. »⁷

Q65 : Incitez-vous vos élu-es à s'engager sur la biodiversité (réaliser un atlas de la biodiversité communale, créer une trame verte, bleue ou noire ou engager la collectivité à devenir « Territoire engagé pour la nature »...)?

La trame verte et bleue « a vocation à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques aquatiques et terrestres ». Politique de préservation de la biodiversité mise en place par des acteurs accompagnés par l'Office Français de la Biodiversité, elle « vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces ».

« La partie « verte » correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et la composante « bleue » fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, zones humides, estuaires...). Mais la TVB englobe d'autres types de trames écologiques, comme [la Trame noire](#) qui s'est fortement déployée en France ces dernières années autour de la question de la fragmentation des habitats naturels par la lumière artificielle, ou d'autres sujets émergents comme la Trame brune pour les sols ou la Trame blanche en lien avec la pollution sonore. »^{8 9}

Q66 :Faites-vous des placements financiers éthiques ou solidaires en faveur de la biodiversité ? (par exemple investir dans un GFR ou un GFA citoyen, qui permettent d'acquérir et de gérer collectivement du foncier Rural ou Agricole) ?

L'argent que nous plaçons et épargnons (pour celles et ceux qui le peuvent) a un impact social et environnemental : les banques financent les énergies fossiles avec celui-ci.¹⁰ Il est possible de changer de banque pour aller vers des placements plus éthiques afin de réduire cet impact. Une autre solution consiste à placer son argent dans des projets solidaires ou éthiques, que ce soit à travers l'investissement dans du foncier (forestier, rural ou agricole : GF, GFR ou GFA citoyen) ou par exemple avec la participation ou la création à une CIGALES (Club d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)¹¹.

⁷ <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

⁸ <https://www.ofb.gouv.fr/trame-verte-et-bleue>

⁹<https://www.ofb.gouv.fr/trame-verte-et-bleue/trame-noire>

¹⁰ <https://green-up-media.com/2020/11/11/banque-ethique-green-up/>

¹¹ <http://www.cigales.asso.fr>